

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Neville Patrimoine seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Normandie dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Normandie  
90, rue Saint-Blaise  
BP 08  
61001 Alençon  
02 33 29 95 36  
normandie@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org  
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#) [g](#)



## COMMUNE DE VICQ-SUR-MER

17 bis, Village de Cosqueville  
50330 Vicq-sur-Mer  
02 33 54 31 96  
vicqsurmer.mairie@orange.fr  
http://vicq-sur-mer.fr

## ASSOCIATION NEVILLE PATRIMOINE

17 bis, Village de Cosqueville  
50330 Vicq-sur-Mer



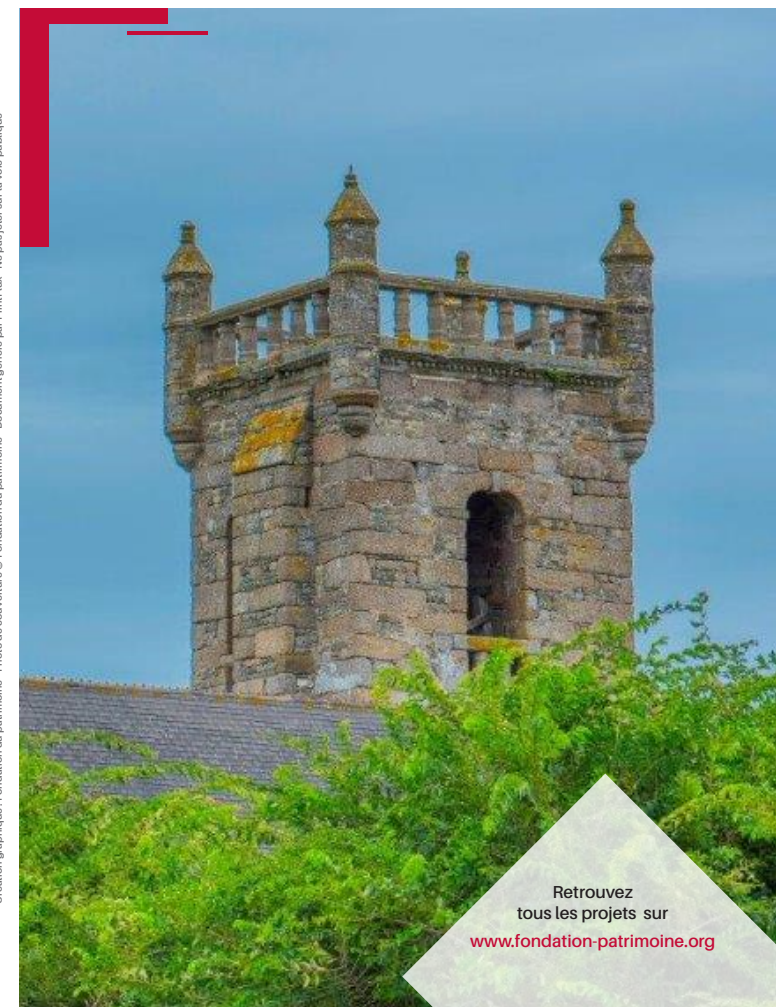
► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DU

# Clocher de l'église de Neville-sur-Mer

Vicq-sur-Mer

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

L'église, sous le vocable de Saint Martin et de la Trinité, fut érigée au XI<sup>e</sup> siècle. De cette partie, il ne reste que le pignon Sud-Ouest avec ses deux portails romans, ses quatorze modillons du larmier et cinq fenêtres meurtrières.

Les seigneurs de Néeville la donnèrent en patronage à l'abbaye de Montebourg. En 1675, l'archidiacre de Montebourg édicta des règles sévères quant à l'entretien de l'église.

Durant cette période, l'abbé Fossard, curé de Néeville, consacra ses revenus à remettre l'église en état et dès 1763, le bâtiment du XI<sup>e</sup> siècle fut en partie démoli puis rallongé et rehaussé. En 1682, il débuta la construction de l'actuel clocher, plus grand que le précédent, sur le modèle de celui de Saint-Pierre-Eglise. Il fut terminé en 1709.

Furieux de sa construction sans autorisation préalable, l'archidiacre de Montebourg voulut le faire détruire. Les Névillais s'y opposèrent et sauvèrent ainsi le clocher.

La commune s'évertue depuis à entretenir l'église, notamment son intérieur et ses vitraux.

### LE PROJET DE RESTAURATION

Un diagnostic de l'architecte du Conseil Architectural Urbain et Environnemental fait aujourd'hui état de dégâts et de fragilités dans la partie haute du clocher ainsi que des traces d'humidité dues à l'absence de joints. Il préconise une restauration avec le recours d'un architecte du patrimoine et la réhabilitation de la chapelle du clocher. Par suite de cette étude, précédée d'autres émanant de professionnels qualifiés, l'association Néville Patrimoine et la commune de Vicq-sur-Mer se sont mobilisées pour lancer des travaux de restauration.

Le clocher est l'emblème d'un village, son point de repère, il rythme sa vie et en est la mémoire vivante. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Névillais l'ont sauvé contre la volonté de l'archidiacre de Montebourg. Au XXI<sup>e</sup> siècle, nous comptons sur votre mobilisation pour participer à sa restauration.

<b>Montant des travaux</b>	69 446 €
<b>Objectif de collecte</b>	14 000 €
<b>Début des travaux</b>	2020

Crédit photos © JP Lefevre



# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du

### Clocher de l'église de Neville-sur-Mer

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/63276](http://www.fondation-patrimoine.org/63276)  
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**Clocher de l'église de Neville-sur-Mer**

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre